



Commission immobilière 20/01/22

CHS CT 44 Site douanier d'Angers

Bâtiment qui regroupe 4 services : viticulture, bureau, brigade et division, avec un responsable de site : Mr Toulliou.

Projet de travaux initié en 2018 après recueil des expressions de besoin auprès des chefs de service.

Le service du PLI est en charge du dossier avec l'aide des services domaniaux et du cabinet d'architecte (*maître d'œuvre*) Gauthier, en charge de l'extension du bureau à l'arrivée de la brigade.

Le budget est limité, si bien que l'étude thermique a dû être mise en veille, faute de financement. Le PLI a fait une demande de financement auprès de la Préfecture.

Le CHS, sur l'initiative de Solidaires, a proposé de financer l'étude (5000 euros), proposition qui sera étudiée en séance du CHS CT 44.

Pour le bureau, au rez-de-chaussée (PJ 02) :

- Nécessité de créer un véritable guichet d'accueil, avec un accès pour les personnes à mobilité réduite, bureau « secrétariat » occupé par deux agents, qui gagne un peu d'espace.
- Les deux bureaux dédiés à la fonction PGP vont fusionner, avec la suppression d'une cloison pour créer un espace ouvert de 31m².
- Le bureau dédié au chef de service va être redimensionné, avec pour objectif d'avoir une pièce rectangulaire.

Pour la brigade, au N+1 (PJ 03 – 04) :

Dans l'expression de besoin (avis du Chef de service et de la Division) et les obligations légales : nécessité de créer une salle « avocat/médecin », pour garantir la confidentialité des échanges et la consultation médicale sur place.

La présence de canalisations et la proximité des cellules de retenue douanière ont conduit le maître d'œuvre à positionner cette salle dans l'actuel bureau dédié aux adjoints. Il en résulte la création d'une salle de 9m² et d'un bureau (*bureau 3*) de 13,5m² dédié aux chefs d'équipe (*3 postes informatiques*).

Les adjoints passent dans le bureau actuel des chefs d'équipe. Une modification des cloisons (*bureau 3*) avec des cloisons hautes vitrées va porter l'espace à 24m² et apporter un peu de lumière naturelle.

La CGT a demandé à l'administration de poser des verres type « securit ».

Le bureau 1 (*actuel bureau pesée/scellé*) va être aménagé avec un poste informatique, et continuera de servir de salle « fourre-tout ». A noter qu'une porte coulissante va être installée

pour amener plus de lumière naturelle. L'ensemble des prises électriques dédiées à la charge des smartphones et PTT Aynet y sera affecté.

Le bureau CSDS (*bureau 4*) reste en l'état.

Les vestiaires et les sanitaires (*douche + wc*) du personnel féminin descendent au N+1, et prendront place dans la partie jusque là occupée par les personnels du service CI : surface de 17m² pour un effectif théorique de 5 agentes.

Une issue de secours, sans accès par le service CI, sera présente dans cette pièce pour permettre aux agents de sortir en cas d'incendie.

Une armoire séchante sera mise à disposition pour les GPB.

La salle d'ordre va voir son nombre de postes informatiques passer de 5 à 4, avec un espace réduit du fait de la pose d'une cloison d'intimité pour le vestiaire féminin et la création de l'armurerie.

La CGT a posé la question de savoir où seront placées les armoires et « bannettes » des agents qui ne disposent que d'étagères dans les armoires. Faut de place dans la salle d'ordre, l'ensemble des coffres et armoires seront disposés dans le bureau des adjoints (*bureau 2*), qui en plus accueillera le poste informatique dédié à la fonction Cyberdouane locale (*1 poste informatique*).

L'armurerie, placée sous alarme différenciée (*première phase de travaux*) sera aménagée au N+1 derrière l'ascenseur, avec accès depuis la brigade.

Sur le plateau dédié à la brigade (*hors vestiaire masculin*), la CGT a souligné :

- le manque d'espace dédié aux agents,
- le fait qu'aucune de ces modifications n'apportera une valeur ajoutée pour le travail des agents,
- et qu'au contraire, à périmètre contraint, nous perdrons de l'espace utile.

Même si le personnel féminin gagne en confort théorique en investissant le N+1, il est déplorable de voir la salle dédiée aux procédures encore réduite.

Pour la brigade au N+2 :

La CGT a évoqué le fait que les agents de la brigade sont relégués par défaut dans la salle de réunion (*repas, café, briefing*).

→ Aucune réaction, si ce n'est que la surface est contrainte !!!

Pas de modification de la zone de « détente », local social, ni de la salle de réunion.

Demande a été faite par la CGT de disposer de moyen de repos mobiles pour les agents en procédure lourde (*PVS/in corpore*).

→ Accord de principe de la direction pour la fourniture de mobiliers aménageables, mais qui précise son ambition : En cas de procédure longue/lourde, « alléger l'effectif présent et ne conserver que l'effectif nécessaire à la remise ».

Pour les vestiaires, demande de la CGT de poser de nouvelles portes de douche.

→ Même si la fourniture est hors marché, la direction s'engage à inscrire cela dans la programmation immobilière annuelle. 3 douches seront mises à disposition des agents masculins.

Le vestiaire masculin, porté à 26 casiers, investit l'ancien vestiaire féminin. A l'instar du vestiaire N+1, une armoire séchante sera mise à disposition des agents pour les GPB (*dans l'ancienne armurerie*).

Le relamping sera également fait de manière homogène avec le N+1, dans le cadre du plan France Relance.

Le garage administratif sera également proposé à la mise sous alarme.

Les travaux se dérouleront étage par étage, avec l'espoir de débiter à l'été pour une livraison fin 2022 - début 2023. Chaque espace sera donc inaccessible durant cette période de chantier.

Pour l'accueil des opérateurs, le guichet sera déporté, fort probablement dans la pièce technique qui dispose d'un accès vers l'extérieur.

Pour la brigade, la priorité sera donnée au déplacement de l'armurerie du N+2 au N+1.

Ensuite, par niveau, les travaux vont geler totalement les espaces. Ainsi, la salle de réunion devrait servir de zone tampon : une fois vestiaire, une fois zone de travail, y compris encadrement.

Réflexion est menée par l'administration pour qu'en cas de procédure, les agents mènent leur action dans des locaux la BSI du Mans ou dans ceux de la Police ou de la Gendarmerie (*procédures avec retenue*).

La manutention sera à effectuer par la BHR ou un prestataire externe.

La CGT a demandé, et obtenu, qu'en cas de procédure déportée, des moyens matériels soient mis à disposition (*imprimantes/ordinateurs/clé 4G*).

En revanche, la mise à disposition de porte-cabines demandée par la CGT, du fait de son coût financier, est exclue.

